

INFORMATIONS AUX HABITANTS



1. OPERATION " BRIOCHES DE L'AMITIE ".

L'opération des Brioches de l'Amitié 2018 a permis de recueillir la somme de 900,07 € pour 168 brioches vendues, qui a été versée à l'Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la Région de Sarreguemines qui a également fourni directement les brioches. Merci aux donateurs et à l'amicale des Sapeurs-pompiers

2. TRAVAUX SANS AUTORISATION ADMINISTRATIVE PREALABLE.

Force est de constater que de multiples travaux (modification de façade, travaux intérieurs avec changement d'affectation, constructions extérieures, ...) sont faites sans autorisation administrative préalable. Les propriétaires concernés auront prochainement un courrier spécifique pour enclencher leur demande de régularisation.

Rappel : Avant toute réalisation envisagée, il convient de venir se renseigner auprès du maire afin d'éviter des complications administratives ultérieures qui sont faites systématiquement eu égard aux textes et lois en vigueur.

3. DECLARATION DE SINISTRE - SECHERESSE ETE 2018.

Les propriétaires qui ont constaté des dégâts (fissures, ...) sur les constructions suite à la période de sécheresse de l'été 2018 pourront déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle en mairie.

Il faudra à cet effet un courrier spécifique relatant le sinistre avec des photos des dégâts, si possible avant le **20 octobre**.

A l'issue de ce recensement, une demande sera adressée à la Préfecture pour signaler ces éléments. Pour information, la demande de classement en catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2015 n'a pas été acceptée à ce jour (avec une dizaine de déclarations). Une procédure judiciaire est en cours avec un collectif auprès la Cour Administrative d'Appel de NANCY faisant suite à la décision du Tribunal administratif eu égard au premier recours contre l'Etat.

4. COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918.

La Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918 débutera par une messe commune pour les communautés de paroisses Ste Cécile aux Pays des Lacs et St Jean Baptiste des Etangs, célébrée à 10h 30, en l'église de REMERING-LES-PUTTELANGE.

A **18 heures** aura lieu le dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Saint-Jean Rohrbach, suivi de discours et d'un vin d'honneur avec buffet dinatoire à la salle AJLC, rue du Stade. Tous les habitants y sont cordialement invités.

Pour la bonne organisation du centenaire de l'Armistice de 1918, nous vous saurions reconnaissant, en cas de participation de votre part, de nous retourner le coupon réponse ci-dessous avant le **1^{er} novembre 2018 impérativement**.

5. INSCRIPTION POUR LES FONDS DE COUPE ET BOIS EN STERES PAR BUCHERON.

Les souhaits pour les fonds de coupe et les bois enstérés se feront au secrétariat de mairie jusqu'au **30 novembre 2018 inclus**. Les personnes intéressées devront obligatoirement disposer d'un chauffage total ou partiel au bois. Une seule demande est valable par foyer.

6. MANIFESTATION EN L'HONNEUR DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS.

La manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans aura lieu **dimanche 25 novembre 2018 à partir de 11h 30** à la salle A.J.L.C. Les invitations individuelles seront envoyées début novembre.

7. ATTRIBUTION DES PRODUITS DES BAUX DE CHASSE 2018 AUX PROPRIETAIRES.

Les listes par lot de chasse, ainsi que les montants à percevoir par les propriétaires, seront affichés dans le tableau d'affichage situé à l'extérieur de la mairie à compter du **08 octobre 2018**. Les montants à percevoir par lot et par are sont les suivants : **0,1347 € / are** pour le lot n° 1 ; **0,069221 € / are** pour le lot n° 2 et **0,017823 € / are** pour le lot n° 3.

La liste sera également consultable au secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture au public. Les sommes en question seront payées par la trésorerie de Puttelange aux Lacs, par virement bancaire, après transmission d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à la trésorerie par le propriétaire.

8. FERMETURE DE LA DECHARGE DES DECHETS VERTS SISE RUE DES FLEURS.

La décharge des déchets verts, située rue des Fleurs, sera fermée à compter du **17 novembre 2018 à 17h**.

9. RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES A 16 ANS.

Le recensement militaire pour les jeunes est obligatoire à partir de 16 ans. Il n'y a pas de convocation spécifique émise par la mairie. Ce recensement enclenche la mise à disposition d'un certificat qui sera demandé pour toute inscription à des examens ou concours.

St-Jean Rohrbach, le 07 octobre 2018.

Le maire Cyril FETIQUE

***** A découper et à rapporter en mairie ou au 18, rue Nationale avant le **1^{er} novembre 2018** *****

INSCRIPTION POUR LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Nom : Prénom : Nombre de personnes :

Adresse : Signature :